

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

N° MARCHE : 2026K000T021160000













**Travaux de restructuration lourde du bâtiment C au Lycée
Maine de Biran à Bergerac**

Date et heure limites de réception des offres :

MERCREDI 22 JUILLET 2026 à 12:00

Région Nouvelle Aquitaine
175 rue Martha Desrumaux
24000 Périgueux

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de restructuration lourde du bâtiment C au Lycée Maine de Biran à Bergerac
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	14
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres	6
2.2 - Forme juridique du groupement	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Sensibilisation au Respect de la législation de la Région en matière d'Egalité	7
4 - Les intervenants.....	7
4.1 - Maîtrise d'œuvre.....	7
4.2 - Contrôle technique	8
4.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	8
5 - Conditions relatives au contrat	8
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	8
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	9
6 - Contenu du dossier de consultation	9
7 - Présentation des candidatures et des offres	9
7.1 - Documents à produire	10
7.2 - Visites sur site	12
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
8.1 - Transmission électronique	12
8.2 - Transmission sous support papier	15
9 - Examen des candidatures et des offres	15
9.1 - Sélection des candidatures	15
9.2 - Attribution des marchés.....	15
9.3 - Suite à donner à la consultation.....	16
10 - Renseignements complémentaires	16
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
10.2 - Procédures de recours	17

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les travaux de restructuration lourde du bâtiment C au Lycée Maine de Biran à Bergerac.

Lieu(x) d'exécution :
Lycée Maine de Biran
108 Rue Valette
24100 Bergerac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD-DESAMIANTAGE-CURAGE-DEMOLITION-GROS-OEUVRE
02	ITE-VETURE-PEINTURES EXTERIEURES
03	ETANCHEITE
04	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE
05	MENUISERIES ALUMINIUM ET PVC
06	MENUISERIES BOIS
07	PLATRERIE - ISOLATION
08	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
09	PEINTURE
10	CVC - PLOMBERIE
11	ELECTRICITE CFO-CFA
12	ASCENSEUR
13	SIGNALETIQUE
14	BATIMENTS MODULAIRES

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Restructuration bâtiment C
02	TF	Restructuration bâtiment C
03	TF	Restructuration bâtiment C
04	TF	Restructuration bâtiment C
05	TF	Restructuration bâtiment C
06	TF	Restructuration bâtiment C
07	TF	Restructuration bâtiment C
08	TF	Restructuration bâtiment C
09	TF	Restructuration bâtiment C
10	TF	Restructuration bâtiment C
11	TF	Restructuration bâtiment C
12	TF	Restructuration bâtiment C
13	TF	Restructuration bâtiment C
14	TF	Restructuration bâtiment C
	T0001	Location supplémentaire 6 mois
	T0002	Location supplémentaire 6 mois

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lot(s)	Code principal	Description
01	45262660-5	Travaux de désamiantage
02	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
03	45261420-4	Travaux d'étanchéification
04	45223210-1	Ossatures métalliques
05	45421100-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
06	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

07	45410000-4	Travaux de plâtrerie
08	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
09	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
10	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
11	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
12	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
13	44423400-5	Panneaux de signalisation et articles connexes
14	44211000-2	Bâtiments préfabriqués

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Ce type de groupement permet au pouvoir adjudicateur d'avoir une garantie de l'exécution des prestations en cas de défaillance d'un co-traitant ;

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 – Sensibilisation au Respect de la législation de la Région en matière d'Égalité

Dès 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé la charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, puis a adopté en 2018 un plan d'action ambitieux et engagé : « **Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine** ». En 2024, la Région a signé une convention avec le Haut Conseil à l'Égalité, pour une communication sans stéréotype de sexe.

La Commande publique régionale s'inscrit en parfaite cohérence et en relai avec l'ambition portée par la Région dans son plan d'action en matière d'Égalité. Cette dynamique conduit à promouvoir le respect de la législation en matière d'Égalité auprès des opérateurs.trices économiques avec lesquels la Région conclut des marchés.

En ce sens, les candidats soumissionnaires aux marchés publics peuvent produire à l'appui de leur candidature ou offre, tout élément déclaratif relatif aux mesures et engagements existants au sein de leur structure en matière d'Égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail.

4 – Les intervenants

4.1 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte mandataire :

ARKETYPE Architecture

19 place du XIV juillet

24150 LALINDE

Tél. : 05 53 61 61 50

Courriel : arketype.architecte@wanadoo.fr

Co-traitants :

PEBAYLE Philippe Architecte

24, route d'Atur

24 660 SANILHAC

SAS INTECH

6 Boulevard Saltgourde

24 430 Marsac sur l'Isle

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont :

APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse en phase conception, y compris établissement des quantitatifs tout corps d'état
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
DIAG	Etudes de diagnostic
SSI	Système de sécurité incendie
TDS	Mission traitement de la signalétique
ACLIS	Mission assistance à la clause d'insertion sociale
OPC	Ordonnancement – pilotage - coordination de chantier

4.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION

212 Boulevard des Saveurs
24660 Coulounieix-chamiers

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Code	Libellé des missions
LE	Solidité des ouvrages existants
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables et dissociables
SEI	Sécurité des personnes dans les constructions – ERP et IGH
P1	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés
F	Fonctionnement des installations
Ph	Isolation acoustique des bâtiments
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
PV	Récolement des procès-verbaux d'essais de réception équipements et avis sur ces PV
HYS	Hygiène et santé dans les bâtiments
ATT-RT	Délivrance de prise en compte de la RT2012 à l'achèvement des travaux
ATT-AND	
GTB	
+	<u>Missions complémentaires :</u> Vérification technique avant mise sous tension (décret 72/1120) Vérification initiale des installations électriques (art.53 décret 88-1056). Assistance aux commissions de sécurité Sécurité des usagers du lycée pendant la construction

4.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

ELYFEC

32 Allée allée de boutaut
33300 Bordeaux

Tél. : 07 60 85 80 59

Courriel : bordeaux@elyfec-sps.fr

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le Plan général de coordination Sécurité Protection de la Santé (PGC)
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT)
- Les Etude géotechniques (G5 + G2AVP)
- Le diagnostic amiante et plomb
- Le diagnostic PEMD
- Le diagnostic acoustique
- Le plan d'Installation de Chantier (PIC)
- Le guide environnemental de la Région Nouvelle Aquitaine
- Le Guide des prescriptions techniques de la Région Nouvelle Aquitaine
- Attestation validation sous-traitant
- Déclaration de sous-traitance

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualification et/ou de qualité demandés aux candidats

Le candidat présentera dans le cadre de sa candidature tous les certificats de qualification professionnelles couvrant l'ensemble des travaux qu'il aura à réaliser et notamment celles présentées dans la liste ci-après :

Libellés	Signature
Lot 01 VRD – Désamiantage – Curage – Démolition – Gros œuvre (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat n° 1552 - Qualibat n° 1112 - Qualibat n° 2112 - Qualibat n° 2211	Non

Lot 02 – ITE – Vêture – Peintures Extérieures (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat 7132 - RGE	Non
Lot 03 ETANCHEITE (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat 3211 - Qualibat 3271 - RGE	
Lot 04 CHARPENTE METALLIQUE -SERRUREIE (Qualibat ou techniquement équivalent) -Qualibat 2412 -Qualibat 4412	
Lot 05 Menuiseries ALU ET PVC (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat 3512 -RGE	Non
Lot 06 Menuiseries Bois (Qualibat ou techniquement équivalent) -Qualibat 4312	Non
Lot 07 Plâtrerie - Isolation (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat 4131 à 4133 - Qualibat n° 6611	
Lot 08 Revêtements de sols – Faïence (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat n° 6311 Carrelage, - Qualibat n° 6222 - Qualibat n° 6261	
Lot 09 Peinture (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat 6111	Non
Lot 10 CVC (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualibat n° 5312	
Lot 11 Electricité (Qualibat ou techniquement équivalent) - Qualifelec	Non
Lot 12 Ascenseur (Qualibat ou techniquement équivalent) - Les candidats devront justifier de compétences en installation, modernisation ou maintenance d'ascenseurs par tout certificat de qualification professionnelles	Non

Le candidat n'ayant pas les certifications demandées, celui-ci pourra produire tous documents (de type attestation de compétence, références équivalentes) permettant de démontrer l'équivalence à cette certification.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Visites sur site

Une visite sur site est possible et laissée à l'initiative des candidats. La visite n'est pas obligatoire. Les candidats proposant une offre ne pourront contester leur offre ultérieurement par absence de visite imposée.

Pour fixer la date et l'heure de son éventuelle tenue, le candidat devra impérativement contacter :

- Le mandataire de la Région Nouvelle Aquitaine aux coordonnées mentionnées ci-après :

Responsable d'opérations à la SEMIPER :
Michel FERIOL,
07.83.98.78.02

- L'établissement au 05.53.74.50.00 (non habilité à donner des renseignements d'ordre technique).

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

Modalités de transmission électronique

Pour transmettre votre réponse électronique, il suffit :

1. De s'inscrire sur la plate-forme des marchés publics Demat-Ampa accessible à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>
2. Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son n° SIRET
3. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur
4. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le précédent.
5. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+1) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des plis.

La plateforme Demat Ampa vous permet :

- De vérifier la configuration de votre ordinateur grâce à une fonction de diagnostic de présence des prérequis.
- De tester la configuration de votre poste en cliquant sur "se préparer à répondre"- "tester la configuration de mon poste". Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle afin de vous familiariser avec la procédure. Une assistance en ligne est disponible sur la plateforme.

Dans tous les cas il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique et d'anticiper vos dépôts.

Les formats de fichiers

Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf/.pdf/.xls

1. Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les ".bat", les formats vidéo
2. Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
3. Faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.
4. La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 1Go

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Nom des fichiers

Il est recommandé d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : / : ? > et de privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore.

Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans le zip, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

Enfin tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus à la charge du candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé. Le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier comprenant les documents relatifs au pli.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- « copie de sauvegarde »,
- **Numéro de la consultation**
- **Nom du candidat**

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de la SEMIPER

SEMIPER
175 Rue Martha Desrumaux
24000 Périgueux

Offre pour les travaux de restructuration lourde du bâtiment C au Lycée Maine de Biran à Bergerac.

Lot n° :

Candidat :

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

La copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique, la trace de cette malveillance est conservée.
- Lorsque le pli est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

Il est fortement recommandé d'adresser cette copie de sauvegarde car elle n'engendre pas de réel surcoût ni de charge de travail supplémentaire pour les candidats et permet de parer à toute éventualité.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Signature électronique

Au moment du dépôt, la signature électronique de la candidature et de l'offre sera recommandée mais non obligatoire.

Dans le cas où l'offre du candidat retenu aura été déposée sans signature, il lui sera demandé de signer électroniquement son offre après attribution afin de notifier le marché.

Attention :

Le certificat de signature électronique est payant. Son obtention pouvant prendre plusieurs jours, la demande doit être anticipée par rapport au délai de réponse indiqué dans l'avis de marché.

Les certificats de signature électronique, conformes au référentiel général de sécurité (RGS) en vigueur, sont commercialisés par des prestataires de certifications électroniques qualifiés :

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le soumissionnaire veillera à porter une attention particulière à **la qualité du détenteur du certificat de signature électronique** qui signe les documents transmis par voie dématérialisée, celui-ci devant être dûment habilité à engager la société.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 11 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Mémoire technique	30.0
2.2-Fiche matériaux	10.0

1 -Prix des prestations (noté sur 60 points) :

- Attribution du nombre maximum de points (60) à l'offre recevable la moins disante.

Une offre anormalement basse ne sera pas retenue comme offre la moins disante.

Notation de l'offre considérée :

$60 \times (1 - 2,5 ((\text{Prix de l'offre considérée} - \text{Prix de l'offre moins disante}) / \text{Prix de l'offre moins disante}))$

Les offres dont la note calculées sera négative sont affectées d'une note égal à 0.

L'absence de DPGF, dans tous les cas de figure rendra l'offre irrégulière.

2 - Valeur technique (notée sur 40 points) :

La valeur technique des prestations sera appréciée au vu des éléments suivants :

- Analyse du mémoire technique : 30 points

Méthodes proposées, moyens matériels et moyens en personnel mis à disposition par le candidat pour la réalisation de la mission et susceptibles d'apporter une plus-value qualitative (productivité, réduction des nuisances, aménagement des horaires, surveillance du chantier, autocontrôle...)

Très bonne qualité	30 points
Bonne qualité	25 points
Qualité moyenne	15 points
Faible qualité	5 points
Très faible qualité	1 point
L'absence de pièces.	0 point

-Analyse des fiches matériaux : 10 pts

Adéquation des matériaux proposés par rapport aux spécifications du C.C.T.P.

Bonne qualité	10 points
Qualité moyenne	5 points
Faible qualité	1 point
L'absence de pièces	0 point

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La note finale sera obtenue en ajoutant les notes "prix" et "note technique". En cas d'égalité à qualité équivalente, la proposition ayant le prix le moins élevé sera classée devant.

9.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 11 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 Rue Tastet
33063 BORDEAUX

Tél : 05 56 99 38 00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.